



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réserve
au
Moniteur
belge


22057223

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

02-05-2022

 TRIBUNAL DE L'ENTRÉE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0480 667 959

Nom

(en entier) : Connexcenter

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue Jean Burgers 5 - 7850 Enghien

Objet de l'acte : Démission - Nomination

RESOLUTIONS ECRITES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 22 MARS 2022

En application de l'article 7:133 du nouveau Code des Sociétés et Associations concernant la procédure de prise de décisions par écrit, l'actionnaire unique, Stanley Security Belgium BV, détenteur de 510 actions, prend les décisions suivantes

L'actionnaire prend connaissance de la démission de Monsieur Marcus Deelen de son mandat d'administrateur en date du 15 mars 2022 et lui donne décharge concernant l'exercice de son mandat.

L'actionnaire décide de nommer Monsieur Erik Cardinaal, domicilié Horsterweg 25, 3831SL Leusden, Pays-Bas, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat sera exercé à titre gratuit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.

Pour autant que de besoin, l'actionnaire rappelle que le conseil d'administration de la société est désormais composé de :

- Monsieur Ludovic De Crem (Administrateur Délégué)
- Monsieur Hendrikus A.D. Brouwer
- Monsieur Erik Cardinaal

Les actionnaires donnent mandat à Madame Joëlle Mauhin, de la société Black & Decker Limited BVBA, dont les bureaux sont situés à De Kleetlaan 5BC, 1831 Diegem, et à Monsieur Sylvain Casiez de la société Régie Comptabilité SPRL, dont les bureaux sont situés place Henri Berger 14, 1300 Wavre, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Sylvain Casiez
Régie Comptabilité
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/05/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).